

## **Coordinatrices périscolaires à contacter à partir de 17 h :**

- **Ecole maternelle Marie Marvingt et élémentaire Pierre et Marie Curie :  
Maude CUVILLIER au 06.30.76.34.96.**
- **Ecole maternelle Paulette Castel et élémentaire Jean Moulin :  
Angèle SCHWEITZER au 06.24.33.76.17.**

**Les écoles et la MAPEJE ne pourront plus vous répondre après 17 h.**

Afin de continuer à faciliter vos démarches, le paiement à la réservation sur internet reste d'actualité.

Vous réglerez directement en ligne la restauration scolaire et les accueils périscolaires.

Quelques informations à retenir concernant la facturation :

- Toute demande qui ne sera pas préalablement payée sur le portail Famille pourra entraîner une non-prise en charge de l'enfant par l'équipe d'animation. J'attire donc votre vigilance sur la tenue à jour des plannings de présence de votre (vos) enfant(s).
- Vous pouvez décocher sur le portail Famille avant la veille minuit. Ces annulations donneront droit à un avoir sur le prochain paiement.
- Toute absence justifiée (voire règlement intérieur) auprès du service Jeunesse, engendrera un avoir sur le prochain paiement.
- Toute autre situation non prévue dans le règlement intérieur restera facturée et/ou majorée (cf tableau des tarifs transmis en juillet de chaque année).
- Rappel : la restauration scolaire ne peut pas être réglée avec des chèques CESU.

### **Nouveauté 2025 – 2026**

Le service jeunesse vous propose des changements pour l'année scolaire 2025–2026.

Cela concerne l'accueil du soir des enfants en élémentaire pour la tranche horaire 17h à 17h30.

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) :

- Soit aux devoirs autonomes surveillés de 17h à 17h30
- Soit au temps d'activité (*Jouer s'Amuser au Périscolaire*) de 17h à 17h30

Ce choix sera effectif pour tous les jours de présence de l'enfant et cela durant toute l'année scolaire 2025–2026

Les autres tranches horaires ne changent pas.

- *Départs échelonnés* : possibilité de départs échelonnés de 16h30 à 17h ou de 18h à 18h30
- *17h30* : sortie possible
- *Jouer s'Amuser au Périscolaire* pour tous : de 17h30 à 18h

**Attention : Sortie des accueils**

- Les animateurs ne laisseront pas partir votre enfant avec un mineur de moins de 16 ans
- Si vous autorisez une personne mineur âgée entre 16 et 18 ans, une autorisation écrite sera à transmettre obligatoirement et avant au service jeunesse. Sans ce justificatif, le service s'autorise le droit de ne pas laisser sortir l'enfant sans la présence d'un adulte identifier sur le dossier .
- Une pièce d'identité sera demandée aux personnes, inconnues du service Jeunesse, venant chercher votre enfant.

**PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :**

Attention, pour tout enfant ayant déjà un PAI ou ayant besoin de mettre en place un PAI, merci de contacter la MAPEJE au plus vite afin d'être opérationnel en septembre.

**C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :**

Dispositif mis en place depuis la rentrée de septembre 2024. Les familles concernées seront contactées par le service Jeunesse en partenariat avec les équipes enseignantes. Les activités débiteront en octobre 2025 (flyer ci-joint).

**Cantine familiale :**

Pour l'accueil de votre enfant sur la pause méridienne, vous pouvez opter pour la cantine familiale - mise en place en septembre 2021 - pour les enfants inscrits en **première année de maternelle** (flyer ci-joint).

**Merci de ne pas bloquer de places si vous savez déjà que votre(vos) enfant(s) ne sera(ont) pas présent(s) aux différents accueils.**

Pour les familles séparées, il faut un dossier responsable 1 et un dossier responsable 2.

Le service Jeunesse reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire :

**Guichet Unique MAPEJE - 03.83.48.81.43**  
[mapeje@saintnicolasdeport.fr](mailto:mapeje@saintnicolasdeport.fr)